

# Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire



**L'ESCALE**  
ÉCOLE SECONDAIRE

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec

## À notre école

Aucune forme de violence et d'intimidation n'est tolérée, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, dans le transport scolaire, ou par le biais des réseaux sociaux. Tout acte de violence ou d'intimidation doit être déclaré et sera géré immédiatement et confidentiellement. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

## Portrait de la situation

En 2020-2021, nos priorités étaient de mobiliser l'équipe-école par rapport à l'intimidation. Nous avons sensibilisé le personnel au phénomène de violence, ainsi qu'à la dénonciation, tout en établissant une ligne conductrice dans la cohérence des interventions en lien avec la violence et l'intimidation.

### Pour les élèves de tous les niveaux

Dans le but d'informer et d'outiller les élèves afin qu'ils dénoncent les actes de violence et d'intimidation, des ateliers ont été animés par la psychoéducatrice, les intervenants de niveau et par une policière-éducatrice. À la suite de l'analyse de la situation de 2020-2021, on observe une augmentation de dénonciation de la part des élèves et des parents.

Nous avons eu 17 situations de violence ou d'intimidation : 9 de violence, 5 d'intimidation et 3 de violence et intimidation.

## Nos priorités pour 2021-2022

En tenant compte du projet éducatif, nous reprenons nos trois objectifs suivants :

- Favoriser une meilleure gestion des émotions chez l'ensemble des élèves.
- Adopter un langage respectueux envers toutes les personnes qu'il côtoie.
- Favoriser une saine utilisation des technologies de communication.

Nous poursuivons les actions du plan de lutte, dont les ateliers de sensibilisation et de démystification animés par la psychoéducatrice, les éducatrices spécialisées et la policière-éducatrice, et ce, dans tous les niveaux.

Ateliers	
1 <sup>re</sup> secondaire, présecondaire, FPT et classe de langage	« Trousse anti-Trolls »
2 <sup>e</sup> secondaire	La cyberintimidation et l'atelier sextos
3 <sup>e</sup> secondaire, FMS et Accès-DEP	Atelier sextos
4 <sup>e</sup> secondaire, FMS et Accès-DEP	Atelier « 24 heures textos. L'impact des médias sociaux dans les relations amoureuses » ou XOXO

## Définitions

### CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## Quelques actions de l'école pour prévenir

- ✓ Surveillance lors des midis et des pauses.
- ✓ Midis thématiques.
- ✓ Ateliers de sensibilisation et de prévention.
- ✓ Articles informatifs transmis aux parents.
- ✓ Sensibilisation annuelle du personnel.
- ✓ Lecture d'un roman sur l'intimidation en 2<sup>e</sup> secondaire.
- ✓ Capsules informatives pour les élèves.
- ✓ Formation d'un groupe LGBTQ+.



## Actions de l'école si elle constate un acte de violence ou d'intimidation

### Au moment où un acte est constaté

- ✓ Tous les élèves sont rencontrés afin de recueillir les faits.
- ✓ Manifester aux élèves notre désaccord en se basant sur les règles de l'école.
- ✓ Expliquer aux élèves l'effet de leurs gestes.
- ✓ Expliquer le comportement que l'ont attend d'eux et faciliter un accord entre les partis afin de mettre fin aux comportements.

### Sanctions possibles

- ✓ Réflexions écrites.
- ✓ Retenues midi ou après l'école.
- ✓ Suspension interne ou externe.
- ✓ Référence à Alternative à la suspension.
- ✓ Signalement à la DPJ.
- ✓ Signalement à la police.

### Mesures de soutien et d'encadrement

- ✓ L'intervenant de niveau et la psychoéducatrice établissent au besoin un plan pour assurer la sécurité et le bien-être de la victime à l'école.
- ✓ L'intervenant rencontre les témoins afin de recueillir leur vision de la situation et des faits supplémentaires.
- ✓ Rencontres individuelles prévues avec un intervenant.
- ✓ Les parents de la victime et de l'agresseur sont informés de la situation.
- ✓ Ateliers pour travailler les habiletés sociales et l'affirmation de soi.
- ✓ Références pour les parents et les élèves vers des ressources extérieures.

## Moyens pour signaler une situation

Que vous soyez victime, témoin ou parent, il est essentiel d'aviser, soit le tuteur de l'élève ou un intervenant (verbalement ou par écrit).

Nom	Poste	Courriel
Annick Gagné, psychoéducatrice	Poste 5056	annick.gagne@csduroy.qc.ca
Jenny Cloutier, technicienne en éducation spécialisée	Poste 5030	jenny.cloutier@csduroy.qc.ca
Andrée Anne Lamy, technicienne en éducation spécialisée	Poste 5019	darinka.ferland@csduroy.qc.ca
Catherine Gaboury, technicienne en éducation spécialisée	Poste 5047	catherine.gaboury@csduroy.qc.ca
Isabelle Lupien, technicienne en éducation spécialisée	Poste 5002	isabelle.lupien@csduroy.qc.ca
Geneviève Morin, psychologue	Poste 5016	genevieve.morin@csduroy.qc.ca

